1er avril 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 4 sur 197

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

**PREMIER MINISTRE**

**Décret no 2021-353 du 31 mars 2021**

**relatif à l’entrée en vigueur immédiate de sept arrêtés**

NOR : *PRMX2110443D*

Le Premier ministre,

Vu le code civil, notamment son article 1er ; Vu l’urgence,

Décrète :

**Art. 1er. –** Entrent en vigueur immédiatement à compter de leur publication au *Journal officiel* de la République française les arrêtés suivants :

* arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux ;
* arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics industriels ;
* arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles ;
* arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de techniques de l’information et de la communication ;
* arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
* arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d’œuvre ;
* arrêté du 31 mars 2021 relatif à la mise à disposition des instructions et circulaires publiées au *Bulletin officiel*

de la sécurité sociale.

**Art. 2. –** Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur immédiatement.

Fait le 31 mars 2021.

JEAN CASTEX